

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2641

30 septembre 2014

### SOMMAIRE

BHF Lux Immo S.A. ....	126739	Kwasa Europe S.à r.l. ....	126730
Espirito Santo International S.A. ....	126732	Lafayette Holdings Management S.C.A. .....	126724
Funs Plus S.A. ....	126728	Langen German Group AREIII (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	126723
Galabau-Lux s.à.r.l. ....	126725	Langen German Lindenhof AREIII (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	126723
Garivet S.à r.l. ....	126728	Larry Berlin I S.à r.l. ....	126724
Gelis S.A. ....	126729	Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l. ....	126724
Get Real Estate International S.A. ....	126722	Larry Condo Holdco S.à r.l. ....	126725
Gimco Luxembourg S.A. ....	126732	Larry Condo S.à r.l. ....	126725
Glanbia Luxembourg S.A. ....	126722	Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l. ....	126733
Glendorn S.A. - SPF ....	126725	Larry II Berlin Marzahn S.à r.l. ....	126733
GPI ....	126729	LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesell- schaft AG ....	126729
Gracewell Properties (Sutton) S.à r.l. ...	126724	Maba Sàrl ....	126735
Grafias S.à r.l. ....	126724	Maj Invest Alternative ....	126734
Green Point Holdings GP S.A. ....	126731	Makalu OP ....	126726
GS 5 Holdings S.à r.l. ....	126729	Mecam Investment S.A. ....	126744
GS 6 Holdings S.à r.l. ....	126731	Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l. .....	126726
GS 7 Holdings S.à r.l. ....	126732	Meridiam Group Investments S.à r.l. ....	126727
Hairkiller Europe S.à r.l. ....	126723	Silver Star Investment S.à r.l. ....	126727
Hammaja S.A., SPF ....	126722	Société d'Investissement et de Finance- ment Internationale S.A. ....	126733
Hawley Consultants S.A. ....	126723	Square Churchill 5 ....	126768
Henderson, Maverick and Williams S.A.H. .....	126768	Treveria M S.à r.l. ....	126727
IMMOCHAN Luxembourg S.A. ....	126730	TSA Mexican Funds S.à r.l. ....	126730
Imomuno Investments S.A. ....	126731	Tugata Investments S.à r.l. ....	126728
Intergrain S.A. ....	126747	Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund ....	126725
Irene's Gift Baskets S.à r.l. ....	126730	ZE.Wald S.à r.l. ....	126726
Isak S.à r.l. ....	126723		
J&J Asset Securitisation S.A. ....	126733		
Kargile Finance S.à r.l. ....	126722		
Kolchan Investments S.à r.l. ....	126722		
Kpax S.A. ....	126757		

**Get Real Estate International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GET REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014108503/10.

(140130248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108505/10.

(140129949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Kolchan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.352.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kolchan Investments S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014108612/11.

(140129687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Kargile Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.094.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68943 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108615/11.

(140129220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Hammaja S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.089.

1. L'adresse professionnelle actuelle de Madame Emilie SCHMITZ, administrateur de catégorie B de la Société, est la suivante: 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jérémie BONNIN, Commissaire aux comptes de la Société, est la suivante: 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108534/12.

(140130311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Hairkiller Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 112.400.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108532/10.

(140129101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Isak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.  
R.C.S. Luxembourg B 170.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108593/10.

(140129508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014108627/11.

(140129586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Langen German Lindenhof AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 174.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Langen German Lindenhof AREIII (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014108628/11.

(140129585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Hawley Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 66.929.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour HAWLEY CONSULTANTS SA*

Référence de publication: 2014108536/12.

(140129682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Gracewell Properties (Sutton) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 187.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108492/10.

(140129269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Grafias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 134.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108493/10.

(140129544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Larry Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 159.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Larry I Berlin S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108629/11.

(140129560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 159.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108630/11.

(140129563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Lafayette Holdings Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 186.223.

Les statuts coordonnés au 17/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014108622/12.

(140129993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Galabau-Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 5, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 139.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108495/10.

(140129986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Glendorn S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.517.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108506/10.

(140130268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Larry Condo Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Larry Condo Holdco S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108631/11.

(140129551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Larry Condo S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108632/11.

(140129548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.479.

Le bilan de la Société au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

*Pour WELLS FARGO (LUX) WORLDWIDE FUND*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014110093/12.

(140130592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Makalu OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.641.

Herr Dr. Markus Küppers, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg wurde mit Wirkung zum 16. April 2014 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2020 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Herr Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg wurde mit Wirkung zum 16. April 2014 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2020 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Herr Andreas Jockel, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg trat mit Wirkung zum 30. Juni 2014 von seiner Position als Verwaltungsratsmitglied zurück.

Mit Wirkung zum 16. April 2014 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014114211/17.

(140133553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.420.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2014*

En date du 30 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,

- d'accepter la démission de Monsieur René Raats, en qualité de gérant, avec effet au 26 juin 2014,

- de coopter Madame Irina Frolova, Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, Pays-Bas, en qualité de gérant, avec effet au 26 juin 2014, en remplacement de Monsieur René Raats, démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014114223/18.

(140133442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**ZE.Wald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.929.

EXTRAIT

En date du 21 juillet 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 8 juillet 2014;

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 8 juillet 2014;

- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 8 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Vishal Sookloll, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 8 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110114/19.

(140131656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Silver Star Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 171.152.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 28 juillet 2014 que Madame Catherine Guidarelli, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 213, rue de Pont-à-Mousson, a cédé 250 (deux cent cinquante) parts sociales qu'elle détient dans la société SILVER STAR INVESTMENT S.A.R.L. à Madame Sabrina Brik, demeurant à F-57000 Neufchef, 34, rue du Conroy.

Par conséquent, à compter du 28 juillet 2014, la répartition du capital social de la société est comme suit:

	Parts
- Madame Sabrina Brik . . . . .	250
Total . . . . .	250

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115594/17.

(140135646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 17.205,50.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

—  
*Extrait des résolutions des associés prises en date du 23 juillet 2014*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Bernard Herman en tant que Gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014

- D'accepter la nomination de:

\* Jaap Meijer, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays-Bas, avec adresse professionnelle 6 Op der Dresch, L-8127 Bridel, Luxembourg, en tant que Gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et ce pour une durée illimitée

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Jurgita Gabedangaite

*Mandataire*

Référence de publication: 2014114224/18.

(140133182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Treveria M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.722.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

\* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

\* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115640/19.

(140134455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Garivet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.018.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prise à Luxembourg en date du 26 juin 2014*

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- Madame Sandra CALVARUSO est révoquée avec date d'effet au 26 juin 2014 de son mandat de gérante pour lequel elle avait été nommée avec date d'effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel HAAS.

Référence de publication: 2014113357/14.

(140133880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Tugata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.477.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 9 juillet 2014*

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que le gérant unique, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, a son siège désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour TUGATA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014115682/16.

(140135515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Funs Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.643.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière extraordinaire au siège social de la société le 21/07/2014 à 11h00*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 08/05/2013

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 21/07/2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014113348/24.

(140134054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Gelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 106.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108501/9.

(140129338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**GPI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 81.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108509/10.

(140129540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**GS 5 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 155.783.

Constituée par devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2010,  
acte publié au Mémorial C no 2415

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS 5 Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014108519/14.

(140129238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 82.538.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 28. Mai 2014*

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Das Mandat von Frau Edith Maerten, geschäftsansässig L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2019 verlängert.
2. Das Mandat von Herrn Edgar Reifer, geschäftsansässig L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2019 verlängert.
3. Das Mandat von Herrn Wolfgang Thiel, geschäftsansässig L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2019 verlängert.
4. Das Mandat der Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., als Rechnungskommissar der Gesellschaft wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2019 verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. Mai 2014.

*Für die Versammlung*

Edith Maerten

Référence de publication: 2014110731/21.

(140131879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**IMMOCHAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 100.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108565/9.

(140129366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Irene's Gift Baskets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8035 Strassen, 3, Cité Pescher.  
R.C.S. Luxembourg B 142.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014108555/10.

(140129104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Kwasa Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 179.183.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 11 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014110649/13.

(140132021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.416.265,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 29 juillet 2014:

- de la démission de Monsieur Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei en tant que gérant de la Société avec effet au 14 juillet 2014;

- de la démission de Monsieur Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi en tant que gérant de la Société avec effet au 14 juillet 2014.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;

- M. Marco DIJKERMAN;

- M. Thomas Richard ARNOLD;

- M. Salem Khamis Saeed Khamis AL DARMAKI;

- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSA Mexican Funds S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014115678/22.

(140135614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Imomuno Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.149.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108566/9.

(140129165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**GS 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.785.

Constituée par devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2010,  
acte publié au Mémorial C no 2417

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS 6 Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014108520/14.

(140129237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Green Point Holdings GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.646.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 23 juillet 2014*

En date du 23 juillet 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'approuver la démission de Monsieur Philippe SCHENK GRAF VON STAUFFENBERG de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 23 juillet 2014;
- d'approuver la démission de Monsieur Gérard. MAITREJEAN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 23 juillet 2014;
- de nommer Monsieur Godfrey ABEL, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013;
- de nommer Monsieur Lucien ORLOVIUS, né le 10 janvier 1957 à Bochum, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 77, Grosvenor Street, W1 K 3JR Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Cornelius BECHTEL
- Monsieur Philippe LECLERCQ
- Monsieur Dr. Matthias Georg ALLGAIER
- Monsieur Godfrey ABEL
- Monsieur Lucien ORLOVIUS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Green Point Holdings GP S.A.

Signature

Référence de publication: 2014113379/31.

(140134173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Gimco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108504/9.

(140129138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**GS 7 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.786.

Constituée par devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2010,  
acte publié au Mémorial C no 2425

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS 7 Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014108521/14.

(140129236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

- Par lettre de démission datée du 5 mai 2014, M. Anibal DA COSTA REIS DE OLIVEIRA, Administrateur de la Société,  
a donné sa démission et s'est démis de ses fonctions, avec effet au 5 mai 2014.

- Par lettre de démission datée du 15 mai 2014, M. Joao ESPIRITO SANTO SILVA SALGADO, Administrateur de la  
Société, a donné sa démission et s'est démis de ses fonctions, avec effet au 15 mai 2014.

- Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 4 juillet 2014  
que M. Caetano ESPIRITO SANTO BEIRÃO DA VEIGA, chef d'entreprises, né le 23 juillet 1960 à S. Mamede, Lisbonne,  
Portugal, avec adresse professionnelle à Quinta da Reticoa, Loja Nova, 2600-062 Vila Franca de Xira, Portugal, a été  
nommé à la fonction d' Administrateur de la Société, en remplacement de M. Martim ESPIRITO SANTO QUINTELA  
SALDANHA, démissionnaire, avec effet immédiat.

Il achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se  
tiendra en 2017.

Cette co-optation sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Par la présente, nous vous informons que nous sommes dans l'impossibilité de vous fournir l'indication du numéro de  
la rue de l'adresse professionnelle de M. Caetano ESPIRITO SANTO BEIRÃO DA VEIGA.

- Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 17 juillet 2014  
que M. Domingos Manuel DOS SANTOS MAÇARICO, gestionnaire, né le 30 novembre 1944 à Mira, Portugal, avec  
adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, P-1200-826 Lisbonne, Portugal, a été nommé à la fonction d'Admi-  
nistrateur de la Société, en remplacement de M. Antonio Luis ROQUETTE RICCIARDI, démissionnaire, avec effet  
immédiat.

Il achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se  
tiendra en 2017.

Cette co-optation sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014108421/31.

(140130176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**J&J Asset Securisation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 118.339.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014108595/10.

(140129810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 164.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108633/11.

(140129558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Larry II Berlin Marzahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 164.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Larry II Berlin Marzahn S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108634/11.

(140129619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**SIFI S.A., Société d'Investissement et de Financement Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.667.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juillet 2014, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Norbert SCHMITZ de sa fonction d'administrateur, de S.G.A. SERVICES S.A. de sa fonction d'administrateur et de FMS SERVICES S.A. de sa fonction d'administrateur, de BPH FINANCE S.A. de son poste de délégué à la gestion journalière et de Monsieur Eric HERREMANS de sa fonction de commissaire aux comptes sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur; Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

3) Le siège social de la société est transféré au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014110999/22.

(140132825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Maj Invest Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.902.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seventh of June;

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Maj Invest Alternative" (the "Company") a Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, established in the Grand Duchy of Luxembourg, with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number B. 169 902, having its registered office at, 49 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1766.

The Meeting begins at 2:30 p.m., Cecile Leroy, private employee, professionally residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Michaëlle Joachim, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Silvano Del Rosso, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the bureau, the shareholders present and the proxies of the shareholders represented. The said list initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to and be registered with this deed.

II. That the entire share capital being represented at the Meeting, no convening notices were sent, the shareholders present or represented declaring they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this Meeting.

III. As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital are represented so that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Presentation and approval of the audited financial statements of the Company, including the board of director's report of the Company for the fiscal year ended December 31, 2013.

2. Allocation of the results for the fiscal year ended December 31, 2013.

3. Discharge to be granted to the directors with respect to the performance of their duties carried out during the fiscal year ended December 31, 2013.

4. Liquidation of the Company to be effective as of the day of the Meeting or any other date as decided by the Meeting upon proposal of the Board.

5. If resolution 4 is adopted, appointment of Mr. Antonio THOMAS as liquidator of the Company subject to the approval from the Commission de Surveillance du Secteur Financier and determination of the powers of the liquidator.

6. Any other business.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting resolves to approve the audited financial statements of the Company, including the board of director's report of the Company for the fiscal year ended December 31, 2013.

*Second resolution*

The Meeting resolves to report the net results for the fiscal year ended December 31, 2013.

*Third resolution*

The Meeting resolves to discharge the directors with respect to the performance of their duties carried out during the fiscal year ended December 31, 2013.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with effect as of the date of these resolutions and notes that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to appoint Mr. Antonio THOMAS, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), subject to the approval from the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The Meeting further resolves to grant the largest powers, and particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the Liquidator, and to authorise the Liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the shareholders of the Company, if such authorisation is required by law.

The Meeting dispenses the Liquidator from drawing up an inventory and agrees that the Liquidator may refer to the books of the Company.

The Liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the Liquidator deems fit.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the Meeting, the Meeting was closed at 3:00 p.m..

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English on request of the same appearing persons.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: C. LEROY, S. DEL ROSSO, M. JOACHIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31211. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110744/78.

(140131988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

#### **Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.564.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "MABA SARL", in voluntary liquidation, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 66564, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Marthe THYES-WALCH, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 6, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 904 of December 15, 1998,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), on December 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 200 of January 28, 2013.

The Company has been put into voluntary liquidation and the private limited company by shares "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", established and having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central (Hong Kong), registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1260125, has been appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant to a deed received by the officiating notary, on June 5, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

The Chairman appoints Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That on June 26, 2014, a shareholders' extraordinary meeting has resolved to approve the report of the liquidator dated June 26, 2014 (the "Report of the Liquidator") together with the liquidation accounts drawn up on June 26, 2014 (the "Liquidation Accounts") and appointed the private limited liability company "Artemis Audit & Advisory", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 166716, as auditor (commissaire à la liquidation) (the "Auditor") to prepare the closing accounts and the report of the auditor.

B) That on July 11, 2014, the Auditor has provided the Liquidator and the shareholders with the closing accounts dated July 11, 2014 (the "Closing Accounts") together with the report of the Auditor dated July 11, 2014, (the "Report of the Auditor").

C) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Examination and acknowledgement of the Auditor's Report;
2. Approval of the Closing Accounts;
3. Discharge to be granted to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company as reflected in the Closing Accounts of the Company, to the shareholders;
5. Approval of the keeping of the books of the Company for a period of five years at the registered office of the Liquidator;
6. Discharge to the members of board of the meeting.
7. Approval of the termination and closing of the liquidation;
8. Miscellaneous.

D) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

E) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

F) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

G) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After due consideration the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

Having been provided with the Report of the Auditor, the Meeting acknowledges the said report, which concludes that the Report of the Liquidator is in compliance with the Luxembourg laws and regulatory requirements and reflects the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Report of the Auditor, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Second resolution*

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Meeting resolves to approve the Closing Accounts.

*Third resolution*

The Meeting resolves to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, as reflected in the Closing Accounts, to the shareholders, with effect as of the date of the present deed.

*Fifth resolution*

The Meeting gives full discharge to the members of the board of the Meeting.

#### *Sixth resolution*

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the Company, i.e.: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

#### *Seventh resolution*

The Meeting declares the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de "MABA SARL", en liquidation volontaire, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66564, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 904 du 15 décembre 1998,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 200 du 28 janvier 2013.

La Société a été mise en liquidation volontaire et la private limited company by shares "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, (Hong Kong), inscrite au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1260125, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Le Président désigne Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que le 26 juin 2014, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé le rapport du liquidateur daté du 26 juin 2014 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 26 juin 2014 (les "Comptes de Liquidation") et a nommé la société à responsabilité limitée "Artemis Audit & Advisory", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166716, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation") chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

B) Que le 11 juillet 2014, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et aux actionnaires les comptes de clôture datés du 11 juillet 2014 (les "Comptes de Clôture") et le rapport du commissaire à la liquidation daté du 11 juillet 2014 (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation");

C) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Examen et approbation du Rapport du Commissaire à la Liquidation;
2. Approbation des Comptes de Clôture;
3. Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture de la Société, aux Actionnaires;
5. Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années au siège social du Liquidateur;
6. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée;
7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société avec effet à la date de ce jour;
8. Divers.

D) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

E) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

F) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

G) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après considération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire sous-signé, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

*Troisième résolution*

L'Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, aux actionnaires, avec effet à la date du présent acte.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'Assemblée.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société, i.e.: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

*Septième résolution*

L'Assemblée déclare la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

126739

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. LAC/2014/33585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110761/202.

(140131887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am ersten Tag des Monats August, ist vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg, zur außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre erschienen, der alleinige Aktionär der BHF LUX IMMO S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) (im Folgenden die „Gesellschaft“) gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) unter der Nummer B 74.444, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 10. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 401 vom 6. Juni 2000. Die Gesellschaftssatzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde am 21. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2354 vom 19. Oktober 2007.

Die Aktionärsversammlung wird um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Max Kremer, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt Frau Karola Böhm, geschäftsansässig in Bad-Mondorf, zum Schriftführer.

Die Aktionärsversammlung wählt Herrn Frank Stolz-Page, geschäftsansässig in Bad-Mondorf, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt fest und ersucht den Notar folgendes zu dokumentieren:

I. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Nummer ihrer Aktien aus einer Anwesenheitsliste hervorgehen, die durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, den Stimmzähler und den unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde.

II. Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigefügt.

III. Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass alle eintausend (1.000) Aktien in dieser außerordentlichen Hauptversammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden kann, von denen der Aktionär erklärt, umfangreiche Kenntnis zu besitzen.

IV. Dass die Tagesordnung der außerordentlichen Hauptversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Umwandlung des Kapitals der Gesellschaft in Euro und Kapitalerhöhung auf den nächsthöchsten abgerundeten Betrag.

2. Neufassung der Gesellschaftssatzung.

3. Amtsniederlegung/Abberufung von Herrn Thilo Schiering als Verwaltungsratsmitglied und Bestellung von Herrn Michael Löb als Verwaltungsratsmitglied.

4. Begrenzung der Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder.

5. Abberufung des Wirtschaftsprüfers und Bestellung des Rechnungskommissars.

6. Verschiedenes.

Nachdem dem oben Genannten durch die außerordentliche Hauptversammlung zugestimmt wurde, fasst diese einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital von aktuell einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) in dreißigtausendneuhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (EUR 30.986,69) umzuwandeln, eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert.

In diesem Zusammenhang wird weiterhin beschlossen, das Kapital von dreißigtausendneuhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (EUR 30.986,69) auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu erhöhen, ohne neue Aktien auszugeben.

Die Einlage von dreizehn Komma einunddreißig Euro (EUR 13,31) wurde durch den Aktionär in bar auf das Konto der Gesellschaft vorgenommen, was dem unterzeichnenden Notar durch ein Blockierungszertifikat nachgewiesen wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die derzeitige Satzung der Gesellschaft wie folgt neu zu fassen:

**Art. 1. Gesellschaftsform und Bezeichnung.** Es besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht (société anonyme) unter der Bezeichnung BHF LUX IMMO S.A

**Art. 2. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet sind, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 3. Dauer.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen.

Die Gesellschaft kann daneben Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch die Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und jegliche sonstigen Maßnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen.

Die Gesellschaft kann anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Geschäftszweckes dienlich sind.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus jegliche anderen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Gesellschaftszweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, zulässig sind.

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6. Aktien.** Die Aktien dürfen ausschließlich nur als Namensaktien ausgegeben werden. Die Namensaktien werden in das Aktienregister eingetragen, welches bei der Gesellschaft oder bei einer oder mehreren hierfür von der Gesellschaft bezeichneten Personen geführt wird, und dieses Register wird die Namen jedes Inhabers von Aktien, seinen ständigen oder gewählten Wohnsitz und die Zahl der von ihm gehaltenen Aktien enthalten.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Register begründet. Den Eigentümern von Namensaktien werden Bescheinigungen über die Eintragung ausgestellt.

Alle Aktien haben gleiche Rechte, welche der Gesellschaft gegenüber unteilbar sind.

**Art. 7. Verwaltungsrat.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig.

Der Verwaltungsrat wird von den Aktionären anlässlich der Hauptversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gewählt; die Hauptversammlung beschließt außerdem die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Amtszeit.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Hauptversammlung abberufen oder ersetzt werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8. Befugnisse des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat hat weitestgehende Befugnisse alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 9. Verwaltungsratssitzung.** Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder zusammen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende leitet die Verwaltungsratssitzungen und die Hauptversammlungen. In seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder die Mitglieder des Verwaltungsrates ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates oder im Falle der Hauptversammlung, eine andere Person mit der Leitung beauftragen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden zu jeder Verwaltungsratssitzung wenigstens zwei Tage vor dem entsprechenden Datum schriftlich eingeladen, außer in Eilfällen, wobei die Art des Eilfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch E-Mail, Telefax oder andere ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden.

Sofern sämtliche Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß einladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Verwaltungsratssitzung ohne Einladung stattfinden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich auf jeder Verwaltungsratssitzung durch schriftliche, per Telefax, E-Mail oder ähnliche Kommunikationsmittel übermittelte Vollmacht durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Der Verwaltungsrat kann nur auf ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten sind.

Verwaltungsratsbeschlüsse werden protokolliert und die Protokolle werden vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung unterzeichnet. Auszüge aus diesen Protokollen, welche zu Beweiszwecken in gerichtlichen oder sonstigen Verfahren erstellt werden, sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig zu unterzeichnen.

Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit fällt dem Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung das entscheidende Stimmrecht zu.

Schriftliche Beschlüsse im Umlaufverfahren, welche von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet sind, stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich; jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann solche Beschlüsse schriftlich, durch Telefax, E-Mail oder ähnliche Kommunikationsmittel billigen. Diese Billigung wird schriftlich zu bestätigen sein und die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlussfassung.

**Art. 10. Übertragung von Befugnissen.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein und können ihre Befugnisse, vorbehaltlich der Genehmigung des Verwaltungsrates weiterdelegieren. Ihre Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Der Verwaltungsrat kann des Weiteren Einzelvollmachten durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde übertragen.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft verpflichtet den Verwaltungsrat, der Hauptversammlung der Aktionäre jährlich Bericht über die dem Delegierten zugeteilten Entgelte und Bezüge zu erstatten.

**Art. 11. Zeichnungsbefugnis.** Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift des oder der Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 12. Interessenkonflikt.** Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Unternehmung werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, weil ein oder mehrere Verwaltungs-

ratsmitglieder oder leitende Angestellte der Gesellschaft an dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung ein persönliches Interesse haben oder dort Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, leitender oder sonstiger Angestellter sind. Jedes Verwaltungsratsmitglied und jeder leitende Angestellte der Gesellschaft, welche(r) als Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, tätig ist, wird durch diese Verbindung mit der anderen Gesellschaft nicht daran gehindert, bei solchen Verträgen oder Geschäftsbeziehungen zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Sofern ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft im Zusammenhang mit einem Geschäftsvorfall der Gesellschaft ein den Interessen der Gesellschaft entgegengesetztes persönliches Interesse hat, wird dieses Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter dem Verwaltungsrat dieses entgegengesetzte persönliche Interesse mitteilen und im Zusammenhang mit diesem Geschäftsvorfall nicht an Beratungen oder Abstimmungen teilnehmen. Dieser Geschäftsvorfall wird ebenso wie das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds oder leitenden Angestellten der nächstfolgenden Hauptversammlung berichtet.

**Art. 13. Freistellung des Verwaltungsrates.** Die Gesellschaft kann jedes Mitglied des Verwaltungsrates oder jeden leitenden Angestellten von angemessenen Auslagen freistellen, welche von ihm im Zusammenhang mit einer Klage, einer Rechtsverfolgungsmaßnahme oder einem Verfahren entstanden sind, an welchem er aufgrund seiner Stellung als Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder, auf seinen Antrag hin, auch einer anderen Gesellschaft, an welcher die Gesellschaft als Aktionär beteiligt ist oder bei welcher die Gesellschaft Gläubiger ist und von der er keine Entschädigung erhält, beteiligt ist, außer in Fällen, in welchen er aufgrund solcher Klagen, Rechtsverfolgungsmaßnahmen oder Verfahren wegen grob fahrlässigen oder fehlerhaften Verhaltens endgültig verurteilt wird.

Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden und sofern der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere Ansprüche nicht aus.

**Art. 14. Rechnungskommissar.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Rechnungskommissar(en) welche(r) von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt wird (werden).

**Art. 15. Hauptversammlung.** Die rechtmäßige Zusammensetzung der Hauptversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Ihre Beschlüsse binden alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen. Zählt die Gesellschaft nur einen Aktionär, übt dieser alle Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre aus.

Die Hauptversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen. Aktionäre, die wenigstens zehn Prozent (10 %) des Kapitals der Gesellschaft vertreten, können verlangen, dass ein oder mehrere Punkte auf die Tagesordnung der Hauptversammlung der Aktionäre gesetzt werden.

Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Wenn dieser Tag ein gesetzlicher oder Bankfeiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Hauptversammlung am nächstfolgenden Werktag abgehalten.

Andere Hauptversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben wird.

Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Aktionäre können an Hauptversammlungen der Aktionäre durch Videokonferenz oder durch andere Kommunikationsmittel teilnehmen, die die Identifizierung der Teilnehmer zulassen, es ihnen erlauben sich ständig gegenseitig zu hören und wirksam teilzunehmen. Die derart beteiligten Aktionäre sind für die Berechnung des Quorums und der Mehrheit als anwesend anzusehen. Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, oder dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Hauptversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Hauptversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

**Art. 17. Ausschüttungen.** Der Verwaltungsrat stellt bis spätestens drei Monate nach Ablauf eines jeden Geschäftsjahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5 %) des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem Kommissar vor, der seinerseits der Hauptversammlung Bericht erstattet.

Die Hauptversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus dem verteilungsfähigen Gewinn die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäß den Bestimmungen von Artikel 72-2 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, Zwischenausschüttungen zu beschließen.

**Art. 18. Auflösung.** Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, welche ihrerseits natürliche oder juristische Personen sein können. Die Hauptversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

**Art. 19. Änderung der Satzung.** Die Satzung kann durch eine Hauptversammlung, welche den Quorum- und Mehrheitserfordernissen gemäß dem Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, entspricht, geändert werden.

**Art. 20. Anwendbares Recht.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Thilo Schiering als Mitglied des Verwaltungsrats abzuwählen.

Die Hauptversammlung beschließt, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei (3) festzulegen und mit sofortiger Wirkung Herrn Michael Löb, geboren in Wegberg, Deutschland, am 3. Juli 1970, geschäftsmässig in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied bis zur jährlichen Hauptversammlung zu ernennen, die im Jahre 2019 stattfinden wird. Weiterhin wird beschlossen, die Mandate der Herren Roland Steies und Carl Bender auch zeitlich bis zur jährlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird, zu begrenzen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung stellt fest, dass die gesetzlichen Bedingungen zur Bestellung eines Wirtschaftsprüfers nicht erfüllt sind. In diesem Zusammenhang beschließt die Hauptversammlung, den Wirtschaftsprüfer mit sofortiger Wirkung abzuwählen.

Die Hauptversammlung beschließt weiterhin, Herrn Dr. Wolfgang Geiselhart, geboren in Dethingen, Deutschland, am 26. Juni 1962, geschäftsmässig in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung als Rechnungskommissar bis zur jährlichen Hauptversammlung zu ernennen, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

#### *Kosten und Ausgaben*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Außerordentlichen Hauptversammlung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500).

#### *Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung um 10.20 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, an dem Tag und zu der Zeit wie zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, der dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, haben die Mitglieder des Büros gemeinsam mit Uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: M. Kremer, K. Böhm, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 août 2014. REM/2014/1725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122197/254.

(140141004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Mecam Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.158.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

ici représentée par Monsieur Angelo Neiseler, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «MECAM INVESTMENT S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000,-) euros (EUR) divisé en quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune. La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les quinze mille (15.000) actions comme suit:

- IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée, Quinze mille actions . . . . .	<u>15.000</u>
Total: Quinze mille actions . . . . .	15.000

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.800.-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
- Monsieur Angelo NEISELER, pensionné, né le 03 mai 1952 à Luxembourg, demeurant à L-1145 Luxembourg, 45, rue des Aubépines.
- Madame Corinne CHANTEREAU, comptable, née le 06 août 1963 à Roubaix (France), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société PYXIS S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 177.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

5. L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Philippe CHANTEREAU, prénommé, aux fonctions d'administrateur délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. NEISELER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35728. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122980/190.

(140141148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Intergrain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 175.745.

In the year two thousand fourteen, on the twenty second of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "INTERGRAIN S.A.", a société anonyme, having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 175745, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joëlle BADEN, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, temporarily unavailable on 5 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C"), number 953 on 22 April 2013; the Articles of Incorporation of which been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, prenamed on 20 March 2014 published in the Mémorial C number 1423 on 3 June 2014.

The meeting is chaired by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora GIBERT, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the two billion five million (2,005,000,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Decision to replace the Management Board and the Supervisory Committee by a Board of Directors and full restatement of the Articles of Association of the Company.

2. Removal of the members of the Management Committee; discharge to be granted.

3. Removal of the members of the Supervisory Board; discharge to be granted.

4. Appointment of the members of the Board of Directors of the Company.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

### *First resolution*

The meeting decides to replace the Management Committee and the Supervisory Board of the Company by a Board of Directors and to subsequently fully restate the Articles of Association of the Company so that as from now on they will read as follows:

## **“Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.**

### **1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the “1915 Law”) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of “INTERGRAIN S.A.”.

### **2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the “Board of Directors”) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

### **3. Object.**

3.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities.

3.2. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

3.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and use any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

3.4. The Company may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, including but not limited to buying and selling, chartering in and chartering out, procurement of any raw materials and distribution of finished goods on international markets, bunker trading, freight forwarding, hedging of own and affiliated companies’ trade positions on international markets, as well as financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

3.5. The Company may be involved in industrial operations, including, but not limited to oilseed crushing, production of fish meal and fish oil, producing of protein, vitamin, mineral additives and protein concentrates and other similar products by using manufacturing equipment belonging to either third parties or affiliated companies; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to its corporate object.

3.6. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.7. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II - Capital

### 5. Share Capital.

5.1. The subscribed capital is set at twenty million fifty thousand US Dollars (USD 20,050,000.-), divided into two billion five million (2,005,000,000) registered shares with a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders.

5.3. In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set at one hundred million USD Dollars (USD 100,000,000.-) divided into ten billion (10,000,000,000) shares, having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

The Board of Directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by renunciation to claims or conversion of convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, in Company of (distributable) reserves of the Company or in any other manner; and

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price within the limits set forth in the Law and the terms and conditions of the subscription of the new shares;

This authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company dated 20 March 2014 and may be renewed by the general meeting of the shareholders.

Following each increase of the share capital realized pursuant to this article 5.3, article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase and such modification will be recorded within a month in authentic form in front of a notary by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

5.4 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

**6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

## Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

### 8. Board of Directors or sole director.

8.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

8.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

8.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

8.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

#### **9. Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the “Chairman”) from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

9.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

9.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

9.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

9.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

9.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors’ meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

9.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**10. General Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

#### **11. Delegation of Powers.**

11.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**12. Representation of the Company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the sole signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

**13. Statutory Auditor.** The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

### **Chapter V - General meeting of shareholders**

#### **14. Powers of the general meeting of shareholders.**

14.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

14.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 A shareholder may be represented at a shareholders’ meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

14.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

14.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

14.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

14.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**15. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the thirtieth (30<sup>th</sup>) of November at 2.00 p.m.

**16. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

**17. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

#### **Chapter VI - Business year, Distribution of profits**

##### **18. Business Year.**

18.1 Each year, the business year of the Company begins on the first (1<sup>st</sup>) day of July and ends on the thirtieth (30<sup>th</sup>) of June of the following year.

18.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### **19. Distribution of Profits.**

19.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### **Chapter VII - Dissolution, Liquidation**

##### **20. Dissolution, Liquidation.**

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

20.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

#### **Chapter VIII - Applicable law**

**21. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.”

##### *Second resolution*

The meetings decides to remove the members of the Management Committee and to give them full and complete discharge for the performance of their mandate until the date of the present deed.

##### *Third resolution*

The meetings decides to remove the members of the Supervisory Board and to give them full and complete discharge for the performance of their mandate until the date of the present deed.

##### *Fourth resolution*

The meeting decides to appoint the following persons as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years, their mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

a) Mr Stéphane Frappat, born on 22 December 1967 in La Châtre (France), professionally residing at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

b) Mr Dmitry Stepanov, born on 24 September 1981 in Minsk (Republic of Belarus), professionally residing at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, and,

c) Mrs Julia Chernova, born on 9 June 1975 in Zelenodolsk (Russian Federation), professionally residing at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INTERGRAIN S.A.», ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 175745, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, momentanément empêché, en date du 5 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 953 du 22 avril 2013; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, en date du 20 mars 2014 publié au Mémorial C numéro 1423 du 3 juin 2014.

L'assemblée est présidée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les deux milliards cinq millions (2.005.000.000) d'actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de remplacer le Directoire et le Comité de Surveillance par un Conseil d'Administration.

2. Révocation des membres du Directoire; décharge leur accordée.

3. Révocation des membres du Conseil de Surveillance; décharge leur accordée.

4. Nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer le Directoire et le Conseil de Surveillance par un Conseil d'Administration et de procéder, en conséquence, à la refonte complète des statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

## «STATUTS

### Titre I - Dénomination, Siège, objet, Durée

#### 1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «INTERGRAIN S.A.».

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

#### 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et valeurs mobilières de toute nature, y compris les obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle. La Société peut emprunter sous toute forme. Il peut émettre des billets, obligations et débetures et toute sorte de dette ou d'autres titres de participation.

3.2. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit des emprunts et / ou émettre de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties et des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

3.3. La Société pourra en outre grever des hypothèques, nantissements, transferts ou autrement grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, le risque de fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions, y compris mais non limitées à l'achat et la vente, l'affrètement et l'affrètement sur, les marchés des matières premières et la distribution des produits finis sur les marchés internationaux, le commerce soute, du fret la transmission, la couverture des positions commerciales de propres et des sociétés affiliées sur les marchés internationaux, ainsi que des opérations commerciales et financières qui se rattachent directement ou indirectement à ces activités.

3.5 La Société peut être impliquée dans des opérations industrielles, y compris, mais non limitées à la trituration des oléagineux, la production de farines de poissons et d'huiles de poissons, la production de protéines, de vitamines, de minéraux et additifs concentrés de protéines et d'autres produits similaires en utilisant des équipements de fabrication appartenant à des tiers ou sociétés affiliées; la Société peut également acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe, prendre part, assister ou participer à des opérations financières, commerciales et autres, relatives à son objet social.

3.6 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II - Capital

### 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à vingt millions cinquante mille Dollars US (USD 20.050.000,-), divisé en deux milliards cinq millions (2.005.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un cent de Dollars US (USD 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des actionnaires.

5.3 Le capital autorisé de la Société est établi à cent millions de Dollars US (USD 100.000.000,-) divisé en dix milliards (10.000.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale d'un cent de Dollars US (USD 0,01) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en numéraire ou en nature, par renonciation à des créances ou conversion de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi et les termes et les conditions de la souscription des actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 20 mars 2014 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée conformément à cet article

5.3., l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue et cette modification sera enregistrée dans le mois sous forme authentique devant notaire par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

## Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

### 8. Conseil d'Administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l' «Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**12. Représentation de la Société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de tout administrateur ou par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **13. Commissaire aux Comptes.**

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

#### **14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions

de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**15. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le trentième (30<sup>ème</sup>) jour du mois de novembre à 14 heures.

**16. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**17. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **18. Année sociale.**

18.1 Chaque année, l'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) juillet et se termine le trente (30) juin de l'année suivante.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **19. Répartition des bénéfices.**

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

### **20. Dissolution, liquidation.**

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII - Loi applicable**

**21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer les membres du Directoire et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer les membres du Conseil de Surveillance et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans renouvelable, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:

a) Monsieur Stéphane Frappat, né le 22 décembre 1967 à La Châtre (France), demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

b) Monsieur Dmitry Stepanov, né le 24 septembre 1981 à Minsk (République de Biélorussie), demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg; et,

c) Madame Julia Chernova, née le 9 juin 1975 à Zelenodolsk (Fédération russe), demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35105. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

Référence de publication: 2014124381/535.

(140138100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

### **Kpax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jen-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 189.127.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nine of July.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared at 5.30 p.m.:

1. Mr Xavier BADINA, born on 20 May 1967 in Longeville-lès-Metz, France, residing at 746, rue de Genève, F-01210 Ornex, France,

and

2. Mr Philippe CHAPALAIN, born on 10 December 1970 in Neuilly-sur-Seine, France, residing at 108, route Bellevue, F-01280 Prévessin-Moëns, France,

These appearing persons have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** A "public limited company" (société anonyme), (hereinafter the "Company") is hereby established by the owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended among others by the law of August 25, 2006 relating to the "société anonyme", as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies as well as management, control and the development of these participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase or in any other manner any securities and may carry out the transfer of these participations of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire, manage and operate, directly or through licenses or sublicenses granted to its subsidiaries, sub-subsidiaries, or any other company of the group, all intellectual and industrial property rights and / or sui generis rights relating in particular to such software, trademarks, patents, data, know-how, research, analysis, and other incorporeal property that can be real right, monopoly of exploitation or reservation or other sui generis rights.

The Company may also provide all services and assistance in all matters such as commercial, financial or legal, etc. only in the context of intra-group transactions.

The Company may grant any assistance, loans, advances or guarantees to its subsidiaries or sub-subsidiaries or to any company of its group of companies.

The Company may borrow and carry out any other commercial, industrial, financial activities, both movables or real estate which may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “KPAX S.A.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000.-) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The board of directors or the sole director of the Company, as the case may be, is authorized, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, to take a majority decision to increase the share capital from its current value of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), up to one million Euro (EUR 1,000,000.-), through the creation and issue of nine hundred sixty-nine thousand (969,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and benefits as the existing shares.

Accordingly, the board of directors or the sole director of the Company, as the case may be, is authorized to increase the capital in one or more times, by successive blocks or by issuing shares through the conversion of convertible bonds into shares representing the share capital.

Moreover, the board of directors or the sole director of the Company, as the case may be, is authorized to offer convertible bonds in the form of bearer bonds or otherwise, under any denomination whatsoever, and payable in any currency either.

The board of directors or the sole director of the Company shall determine the nature, price, interest rate, the conditions of issue and repayment and any other conditions relating thereto.

These authorizations are valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company, in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the board of directors.

Following each increase of capital within the limits of the authorized capital, and duly recorded in legal form, the first paragraph of this article will be amended to tally with the occurred increase; such amendment will be duly certified by the board of directors or the sole director of the Company, as the case may be, or any other person appointed for their purposes.

The subscribed capital and authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of association except that the preferential rights to subscription of the shareholders with respect to the issue of new shares have to be respected under all circumstances, even in case of contribution in kind.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

**Art. 7.** The Company's shares are and shall remain in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company at the registered office and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence and the number of shares held by him and the class to which the shares belong.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares. A share certificate shall be issued to the shareholder upon request. Such a certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures may be handwritten, printed or in faxed form.

This register of shares will contain any transfer of shares after the delivery of a written statement of transfer to the Company. Such a statement shall be registered in the register of shares after being dated and signed by the transferor or his legal successor and the transferee, or by the proxy duly constituted for this purpose, and each time, with delivery to the Company of share certificates relating thereto, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares.

In the event that a shareholder does not provide the Company with an address, the Company is allowed to mention it in the register of registered shares. Therefore, the address of this one shall be deemed to be the registered office of the Company or such other address in the register of registered shares until the shareholder provides the Company with another address. A shareholder may at any time, change the address in the register of registered shares by a written

statement sent to the registered office of the Company or such other address determined by it. The Company will recognize only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of these shares are divided, split or disputed, the person(s) claiming an interest in such share(s) has / have to designate a sole proxy who shall represent such share(s) towards the Company. The omission of such a designation implies a suspension of the exercise of all rights attached to the shares. The same rule is applied in the case of a conflict between a usufructuary and bare owner or between a pledgee and pledgor.

### C. Share transfer

**Art. 8.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to another shareholder or to a third party is subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Notwithstanding the aforementioned paragraph, the subscription of new shares issued by the Company by existing shareholders shall not be submitted to the aforementioned prior approval of the general meeting of the shareholders.

**Art. 9.** Any shareholder who intends to transfer his shares (the "Prospective Transferor"), to one or more third parties (the "Prospective Transferee(s)"), shall have the obligation, in compliance with the pre-emption procedure contemplated by this article, of pre-emptively offering his shares to the other shareholders in proportion of the shares they own in the share capital of the Company (the "Non-Transferring Shareholders").

The Non-Transferring Shareholders may exercise their pre-emption right in accordance with the following terms:

(i) The Prospective Transferor shall notify the board of directors of the Company of its intention to transfer all or part of his shares (the "Offered Shares") by a written notice duly stating the number of Offered Shares, the identity of the Prospective Transferee(s) and the terms and conditions of the transfer, including, the price per share and the payment conditions (the "Notice of Transfer"). The Notice of Transfer shall have the effects of an irrevocable offer.

(ii) The board of directors shall communicate this Notice of Transfer to each Non-Transferring Shareholder within seven (7) business days from its receipt.

(iii) Each Non-Transferring Shareholder shall inform the board of directors of its decision to exercise its pre-emption right within fifteen (15) business days as of their receipt of the Notice of Transfer, by written notice (the "Pre-emption Period"). For the avoidance of doubt, in case a Non-Transferring Shareholder does not reply within the Pre-emption Period, this Non-Transferring Shareholder shall be considered not to have exercised and to have waived its pre-emption right.

(iv) The board of directors shall inform all the shareholders of the final decisions of the Non-Transferring Shareholders to acquire or not the Offered Shares within two business days as of the end of the Pre-emption Period (the "Allocation Notice").

(v) If several Non-Transferring Shareholders exercise simultaneously their pre-emption rights resulting to an aggregate number of shares that exceeds the number of Offered Shares, each Non-Transferring Shareholder shall be allocated a number of the Offered Shares on a prorata basis based on their participation in the share capital of the Company.

(vi) In case the Non-Transferring Shareholders do not exercise their preemption rights, the Offered Shares can be transferred to the Prospective Transferee, subject to prior approval of the general meeting of the shareholders as provided by Article 8.

(vii) In case one or more Non-Transferring Shareholders do not fully exercise their pre-emption rights, the portion of the shares pre-empted can be transferred to the Non-Transferring Shareholders having exercised, and the portion of the shares non pre-empted can be transferred to the Prospective Transferee, subject to prior approval of the general meeting of the shareholders as provided by Article 8.

(viii) In case the pre-emption right is fully exercised, the Offered Shares can be transferred to the Non-Transferring Shareholders, subject to prior approval of the general meeting of the shareholders as provided by Article 8.

(ix) In any case, the transfer of ownership of the shares and payment of the price for the shares by the Non-Transferring Shareholder(s) and/or the Prospective Transferee to the Prospective Transferor(s) shall occur within thirty (30) business days as from the formal approval of the general meeting of the Shareholders in accordance with Article 8.

### D. Management

**Art. 10.** The Company will be governed by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders.

In the event that a legal person is appointed director of the Company, the legal person shall appoint a permanent representative to represent it.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders will determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the absence of directors, the statutory auditor shall promptly convene a general meeting of shareholders to be held to appoint new directors.

**Art. 11.** The board of directors shall elect a chairman from among its members, in the absence of the chairman, another director will preside the meeting.

Any Director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting of the board of directors may be identified, (ii) any person participating to the meeting of the board of directors can hear and speak to each other, (iii) the meeting of the board is rebroadcast in live and (iv) the board of directors may validly deliberate; the participation in a meeting of the board of directors by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate and/or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director or a third party as his proxy.

Decisions will be validly taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

A resolution in writing approved and signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting of the Board of directors duly convened and held.

The resolutions taken by the sole director will have the same authority as the resolutions taken by the board of directors and shall be recorded in minutes signed by the sole director.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of directors (if any) will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

**Art. 13.** The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

**Art. 14.** The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 16.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or several statutory auditors who need not be shareholders.

The statutory auditors will be appointed by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

#### **E. Decisions of the sole shareholder and meeting of shareholders**

**Art. 17.** The sole shareholder assumes all powers conferred by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

**Art. 18.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 22<sup>nd</sup> of June of each year at 11.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19.** The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the external auditor or the external auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

### F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 21.** The Company's financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 22.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the sole director or the board of directors, the sole shareholder or general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder or board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

### G. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The thirty-one thousand (31.000) shares of the Company have been subscribed as follows:

- |                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| 1. Mr Xavier BADINA . . . . .      | 15,500 shares |
| 2. Mr Philippe CHAPALAIN . . . . . | 15,500 shares |

both prenamed and present as stated here-above,

at a total price of thirty-one thousand euro (EUR 31.000), entirely allocated to the share capital of the Company.

Said shares are fully paid up through a contribution in kind consisting of two hundred (200) shares, i.e. 100% of the share capital of GO CONCEPT S.à R.L., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 4B, Chemin du Joran, CH-1260 Nyon (Switzerland), registered with the Registre du Commerce du Canton Vaud (Suisse) under the number CH-550.1.058.261-1.

The value at which the contribution was made, has been approved by a report dated 9 July 2014 issued by H.R.T. REVISION S.A., independent auditor («réviseur d'entreprises agréé»), with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

“Sur base des contrôles effectués, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des 200 parts sociales de GO CONCEPT S.à R.L. à apporter ne correspond pas au moins à 31.000 nouvelles actions de KPAX S.A. d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, à émettre en contrepartie.”

The said report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr Xavier BADINA and Mr Philippe CHAPALAIN, both prenamed and present as stated here-above, hereby certify with respect to the contribution in kind of the shares, that on the day and at the moment of such contribution:

1.a) Mr Xavier BADINA is the legal and beneficial owner of one hundred (100) shares out of the two hundred (200) shares of GO CONCEPT S.à R.L. being contributed;

1.b) Mr Philippe CHAPALAIN is the legal and beneficial owner of one hundred (100) shares out of the two hundred (200) shares of GO CONCEPT S.à R.L. being contributed;

2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

3. they have all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;

4. the shares are, to the best of the knowledge of Mr Xavier BADINA and Mr Philippe CHAPALAIN, prenamed, unencumbered and freely transferable to the Company.

5. the transfer of the shares in GO CONCEPT S.à R.L. shall be recorded in the register of shareholders of the relevant company.

If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, Mr Xavier BADINA and Mr Philippe CHAPALAIN, as the contributors, will undertake the necessary steps as soon as possible.

#### *Transitional provisions*

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2014.

2) The first annual general meeting shall be held in June 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders resolved to set at four (4) the number of directors and further decides:

1. to appoint as directors of the Company:

- Mr Xavier BADINA, born on 20 May 1967 in Longeville-lès-Metz, France, residing professionally at 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg;

- Mr Philippe CHAPALAIN, born on 10 December 1970 in Neuilly-sur-Seine, France, residing professionally at 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg; and

- Mr Eddy MORGANTE, born on the 7 December 1968 in Woippy, France, residing at 15, rue Henri Dunant, F-57070 Saint Julien les Metz; and

- Mrs Dorothee CIOLINO, born on 4 June 1973 in Epinal, France, residing professionally at 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The mandate of the board of directors shall expire at the annual general meeting, which will be held in 2015.

2. to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

H.R.T. Revision S.A, with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

The mandate of the statutory auditor shall expire at the annual general meeting which will be held in 2015.

3. to fix the address of the registered office of the Company at 9, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre-vingt-dix, le neuf juillet.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu à 17.30 heures:

1. Monsieur Xavier BADINA, né le 20 mai 1967 à Longeville-lès-Metz, France, résidant au 746, rue de Genève à F-01210 Ornex, France;

et

2. Monsieur Philippe CHAPALAIN, né le 10 décembre 1970 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 108, route Bellevue à F-01280 Prévessin-Moëns, France;

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer.

### A. Objet - Durée - Nom - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme (ci-après la «Société») est établie par les détenteurs des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme, ainsi que par les présent statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir, gérer et exploiter, directement ou par le biais de licences ou sous-licences accordées à ses filiales, sous-filiales, ou à toutes autres sociétés du groupe, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis relatifs notamment à des logiciels, marques, brevets, données, savoir-faire, études, analyses, et tous autres biens incorporels pouvant faire l'objet de droit réel, de monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

La Société peut également fournir tous services et assistance en toutes matières telles que commerciales, financières ou juridique, etc., exclusivement dans le cadre d'opérations intra-groupe.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés de son groupe de sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter et faire en outre toutes autres opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «KPAX S.A.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger.

### B. Capital social - Actions

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription relatif aux actions à émettre, à prendre à la majorité la décision d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par la création et l'émission de neuf cent soixante-neuf mille (969.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission d'actions dans le cadre de la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de (5) cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution de la Société.

Il peut être souscrit à l'augmentation de capital et des actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et souscrites en numéraire ou par apport en nature, par l'apport de créance, ou de toute manière à déterminer par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi luxembourgeoise, racheter ses propres actions.

**Art. 7.** Toutes les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu au siège de la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient et la classe à laquelle les actions appartiennent.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant ou son ayant droit et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

### C. Transfert des actions

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, le transfert des actions à un autre actionnaire ou à un tiers est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Nonobstant le paragraphe qui précède, la souscription de nouvelles actions émises par la Société par des actionnaires existants n'est pas soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés susmentionnée.

**Art. 9.** Tout actionnaire qui entend transférer ses actions (le "Cédant Potentiel"), à un ou plusieurs tiers (le ou les "Cessionnaire(s) Potentiel(s)"), a l'obligation en accord avec le droit de préemption prévu par cet article, d'offrir préalablement ses actions aux autres actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société (les "Actionnaires Non-cédants").

Les Actionnaires Non-cédants pourront exercer leur droit de préemption de la façon suivante:

(i) Le Cédant Potentiel notifiera au conseil d'administration de la Société son intention de céder tout ou partie de ses actions (les "Actions Offertes") par le biais d'une notification écrite stipulant expressément le nombre d'Actions Offertes, l'identité du ou des Cessionnaire(s) Potentiel(s) et les conditions de la cession, incluant le prix par action et les conditions de paiement (la "Notification de Cession"). La Notification de Cession aura les effets d'une offre irrévocable.

(ii) Le conseil d'administration devra communiquer cette Notification de Cession à chaque Actionnaire Non-cédant dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de sa réception.

(iii) Chaque Actionnaire Non-cédant informera par écrit le conseil d'administration de sa décision d'exercer son droit de préemption dans les quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la Notification de Cession, (la "Période de Préemption"). Afin d'éviter toute ambiguïté dans l'hypothèse où un Actionnaire Non-cédant ne répond pas endéans la Période de Préemption, cet Actionnaire Non-cédant sera considéré comme n'ayant pas exercé et ayant renoncé à son droit de préemption.

(iv) Le conseil d'administration informera tous les actionnaires de la décision finale des Actionnaires Non-cédants d'acquiescer ou non les Actions Offertes dans les deux (2) jours à compter de la fin de la Période de Préemption ("Avis de Répartition").

(v) Si plusieurs Actionnaires Non-cédants exercent simultanément leurs droits de préemption ayant pour conséquence un nombre total d'actions excédant le nombre d'Actions Offertes, chaque Actionnaire Non-cédant se verra remettre un nombre d'Actions Offertes au prorata de sa participation dans le capital social de la Société.

(vi) Dans l'hypothèse où les Actionnaires Non-cédants n'exercent pas leur droit de préemption, les Actions Offertes peuvent être transférées au Cessionnaire Potentiel, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'Article 8.

(vii) Dans l'hypothèse où un ou plusieurs Actionnaires Non-cédants n'exercent pas entièrement leurs droits de préemption, la portion d'actions préemptées pourra être transféré aux Actionnaires Non-cédants ayant exercés, et la portion d'actions non-préemptées peut être transférée au Cessionnaire Potentiel, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'Article 8.

(viii) Dans l'hypothèse où le droit de préemption est entièrement exercé, les Actions Offertes pourront être transférées aux Actionnaires Non-cédants, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'Article 8.

(ix) Dans tous les cas, le transfert de propriété des actions et le paiement du prix des actions par le ou les Actionnaires Non-cédants et/ou le ou les Cessionnaires Potentiels au Cédant Potentiel interviendra dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de l'approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'Article 8.

#### D. Administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. L'actionnaire unique ou le cas échéant l'assemblée des actionnaires détermineront le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration doit élire parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire par lequel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les administrateurs sans exception sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur ou un tiers comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents et/ou représentés.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

**Art. 13.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

**Art. 14.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs,

mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

**Art. 15.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

**Art. 16.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique et le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six (6) années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

### **E. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires**

**Art. 17.** L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se tiendra, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, chaque année le 22 juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19.** L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si, de l'opinion définitive des administrateurs, des circonstances de force majeure les justifient.

**Art. 20.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire,.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

### **F. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

**Art. 22.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint et tant qu'elle atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

### G. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'actionnaire unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les trente et un mille (31.000) actions de la Société ont été entièrement souscrites comme indiqué ci-dessous:

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. Monsieur Xavier BADINA . . . . .      | 15.500 actions |
| 2. Monsieur Philippe CHAPALAIN . . . . . | 15.500 actions |

prénommés et présents comme indiqué ci-dessus,

à un prix total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) intégralement affectés au capital social de la Société.

Lesdites actions sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en deux cents (200) parts sociales, c.à.d 100%, du capital social de GO CONCEPT S.à R.L., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit suisse, avec siège social au 4B, Chemin du Joran, CH-1260 Nyon (Suisse), immatriculée auprès du Registre du Commerce du Canton Vaud (Suisse) sous le numéro fédéral CH-550.1.058.261-1.

Cette contribution, dont la valeur a fait l'objet d'un rapport établi en date du 9 juillet 2014 par H.R.T. REVISION S.A., réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des contrôles effectués, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des 200 parts sociales de GO CONCEPT S.à R.L. à apporter ne correspond pas au moins à 31.000 nouvelles actions de KPAX S.A. d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Monsieur Xavier BADINA et Monsieur Philippe CHAPALAIN, prénommés, certifient par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1.a) Monsieur Xavier BADINA est le propriétaire de cent (100) parts sociales des deux cents (200) parts sociales de GO CONCEPT S.à R.L. apportées;

1.b) Monsieur Philippe CHAPALAIN est le propriétaire de cent (100) parts sociales des deux cents (200) parts sociales de GO CONCEPT S.à R.L. apportées;

2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;

3. ils ont tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

4. les actions, sont, à la meilleure connaissance de Monsieur Xavier BADINA et Monsieur Philippe CHAPALAIN, prénommés, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

5. le transfert des actions dans GO CONCEPT S.à R.L. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Monsieur Xavier BADINA et Monsieur Philippe CHAPALAIN, en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2014.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en juin 2015.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

126768

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires décident de fixer à quatre (4) le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Xavier BADINA, né le 20 mai 1967 à Longeville-lès-Metz, France, résidant professionnellement au 9, avenue Jean-Pierre Pescatore à L-2324 Luxembourg;

- Monsieur Philippe CHAPALAIN, né le 10 décembre 1970 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant professionnellement au 9, avenue Jean-Pierre Pescatore à L-2324 Luxembourg;

- Monsieur Eddy MORGANTE, né le 7 décembre 1968 à Woippy, France, résidant au 15, rue Henri Dunant à F-57070 Saint Julien les Metz; et

- Madame Dorothee CIOLINO, née le 4 juin 1973 à Epinal, France, résidant professionnellement au 9, avenue Jean-Pierre Pescatore à L-2324 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenu en 2015.

2. de fixer à un (1) le nombre de commissaire et de nommer comme commissaire aux comptes:

H.R.T. Revision S.A, avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

Le mandat du commissaire se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenu en 2015.

3. de fixer le siège social de la Société au 9, avenue Pescatore à L-2324 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Badina, P. Chapalain, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2014. REM/2014/1516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014121582/610.

(140140261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Henderson, Maverick and Williams S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 86.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108538/10.

(140129592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Square Churchill 5, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 4.132.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 24 juin 2014*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2014114444/12.

(140133141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.